



Acte n° 2022C147

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 10
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS HESDIN, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN

OBJET : ENVIRONNEMENT – Signature du contrat de territoire pour le petit et le grand cycle de l'eau 2022 2024 avec l'agence de l'eau Rhône méditerranée corse et le Conseil départemental de l'Ain

Contexte

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, rappelle que dans le cadre de ses compétences GEMAPI et assainissement, la Communauté de communes met en œuvre des actions de protection, restauration, entretien, aménagement des milieux aquatiques du territoire. Les bassins versants du Formans et du Grand-Rieu sont identifiés dans le SDAGE 2022-2027 comme deux masses d'eau tenues d'atteindre le bon état écologique en 2027, chimique en 2015 (directive cadre sur l'eau de 2000). Ils ont bénéficié, à ce titre, d'un diagnostic réalisé en 2013 par l'EPTB Saône Doubs, dans le cadre du contrat Saône corridor alluvial et territoires associés. Ce diagnostic avait pointé des enjeux et la nécessité de mettre en œuvre un programme global d'actions visant à l'amélioration des deux bassins versant.

Un premier programme d'actions regroupé dans le contrat de territoire 2019-2021 a permis la mise en œuvre d'opérations qui répondent aux grands objectifs du SDAGE : restauration de la continuité écologique sur 3 seuils présents sur le Formans et le Morbier ou encore la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Saint-Didier-de-Formans.

Le contrat 2019-2021 a également permis de poser les bases de nouveaux travaux à pourvoir dans les années à venir. Il est donc proposé de réengager la CCDSV dans un nouveau contrat de territoire sur la période 2022-2024 dont les actions relèvent du petit et du grand cycle de l'eau.

Pour l'accompagner, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a proposé à la CCDSV, dans le cadre de son 11^e programme d'intervention 2019-2024, de conclure un engagement sur trois ans. Le Conseil Départemental de l'Ain accompagnera également la CCDSV au titre de sa politique de l'eau.

L'objectif principal de ce nouveau contrat est de contribuer à l'amélioration physique, l'état et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques du territoire Dombes Saône Vallée.

Il se décline à travers plusieurs sous-objectifs opérationnels :

Sur le grand cycle de l'eau :

- ✓ De rétablissement de la fonctionnalité globale des milieux, par des opérations de restauration la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.
- ✓ De restauration du corridor fluvial et lutte contre les espèces invasives, qui se traduiront par la mise en place du plan de gestion pour l'entretien des ripisylves et de lutte contre les espèces invasives.
- ✓ D'amélioration de la connaissance des derniers cours d'eau non étudiés du territoire : la Talençonne, le By, le Cornod et le Marmont amont.
- ✓ De restauration et de préservation des zones humides et de leur fonctionnalité. Cela passe entre autres par la mise en œuvre des 3 plans de gestion sur les zones humides prioritaires du territoire Dombes Saône Vallée : Cibeins, La Thiollière et l'étang des Combes.
- ✓ D'actions favorisant la reconstitution ou la consolidation des corridors de la trame turquoise (actions sur la ripisylve, les haies). La CCDSV entend pour ce faire répondre à l'appel à projet biodiversité annuel de l'agence de l'eau.
- ✓ L'implication de la population à la préservation des milieux aquatiques, à travers des actions de sensibilisation et de communication.
- ✓ L'implication de la collectivité dans des projets de territoire de la grande Dombes : Programme Territorial de Gestion de l'Eau (eau Ain Dombes Saône 2050) et Programme Agro-Environnemental et Climatique.

Sur le petit cycle de l'eau :

- ✓ De réduction de l'apport d'eaux claires parasites par des travaux de réhabilitation et de mises en séparatif des réseaux d'assainissement.
- ✓ De gestion de l'impact des rejets par temps de pluie par des travaux de construction de bassins tampons (Ars-sur-Formans, Civrieux, Ambérieux-en-Dombes).
- ✓ De construction des nouvelles stations de traitement des eaux usées d'Ars-sur-Formans, Savigneux et Civrieux, redimensionnement aux besoins démographiques actuels et à venir, et mises aux normes (traitement du phosphore, de l'azote).
- ✓ De réduction et suivi des effluents non domestiques rejetés sur le territoire, par la poursuite de l'opération collective industrie engagée dans le cadre du contrat 2019-2021.

Le programme de travaux, objet du contrat, comprend la réalisation des opérations mentionnées dans le tableau ci-joint, suivant un calendrier précis et relatif aux exercices 2022, 2023 et 2024.

L'ensemble des opérations est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la CCDSV, sauf les travaux de mise en conformité des effluents non domestiques à réaliser par les entreprises concernées, les travaux de la lône de Reyrieux et les programmes de territoire de la grande Dombes pour lesquels la CCDSV travaille en collaboration avec d'autres organismes. Chaque opération fera l'objet d'un plan de financement propre.

Le plan de financement estimé sur trois ans est de :

| Montant total opérations grand cycle de l'eau | Agence de l'eau | CD01 | CCDSV | Autres financeurs |
|---|-----------------|-------------|--------------|-------------------|
| 2 039 423 € | 772 978 € | 304 520 € | 482 422 € | 479 503 € |
| Montant total opérations petit cycle de l'eau | Agence de l'eau | CD01 | CCDSV | Autres financeurs |
| 14 863 389 € | 1 951 734 € | 1 500 050 € | 11 261 605 € | 150 000 € |

La CCDSV inscrira les crédits correspondants aux opérations sur les budgets concernés (GEMAPI ou BAC), et en section de fonctionnement ou d'investissement en fonction de leur nature.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022,

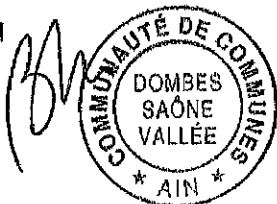
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le contrat de territoire 2022-2024 pour le petit et le grand cycle de l'eau passé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de l'Ain ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer le contrat ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les demandes de subventions et tous les actes à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondant aux opérations prévues au contrat seront inscrits aux budgets annexes GEMAPI et Assainissement collectif 2022, 2023 et 2024.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN

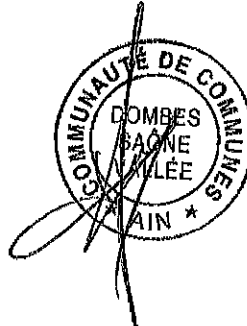


Affichage électronique le :

21 SEP. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20220915-2022C147-DE
Reçu le 21/09/2022